

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2025

## III- RESSOURCES HUMAINES

### **Rapport n° 3 : Reconduction d'un emploi non permanent et autorisant le renouvellement du contrat de notre Chargée de Coopération Territoriale (CCT) pour poursuivre le projet de Convention Territoriale Globale (CTG)**

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

De reconduire, à compter du 1er avril 2026, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique (A) afin de poursuivre la mise en œuvre et l'animation de la CTG pour une durée de trois (3) ans.